

Réunion du 06 décembre 2012

Visioconférence Lorient agglomération - Région Bretagne Rennes

Ordre du jour

- Réactions sur les spécifications
- Convention IGN/e-mégalis
- Suites à donner

Présents	Excusés	Membres / invités	Service / Fonction
X		Duceux Sylvaine	Lorient Agglomération
X		Barillé Pascal	Syndicat Mixte du Pays d'Aurav
	X	Richard Vianney	Syndicat Mixte du Pays d'Aurav
	X	GAUTIER Manuel	e-mégalis
	X	Cottencin Alain	Vannes Agglomération
X		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
X		Dislaire Danielle	Département du Morbihan
	X	Jordan Le Goff	Pays de Pontivy
X		Yvette Quellec	DGFIP
X		Philippe Dubois	SDEM
X		Mathias Urien	Syndicat du Golfe du Morbihan

Réactions sur les spécifications techniques.

- La création d'un **MNE** n'est pas prévue dans le CCTP : Sylvaine Duceux s'est servi de la campagne de 2005, réalisé par Lorient-agglomération, pour reconstituer les bâtiments en 3D, à partir d'un GRID avec hauteur sous faîtage, mais de nombreuses erreurs ont été constatées. Le MNE de 2010 n'a pas été utilisé.

M. Urien souhaiterait s'en servir pour calculer le potentiel solaire des bâtiments. Il faut donc vérifier la pertinence de cette donnée, face au surcoût.

- P. Dubois évoque le phénomène de trait de contour sur l'ortho. Les autres participants rien noté. M. Dubois joint un comparatif de différentes orthos : <https://www.sdem.fr/ortho.html>

- **Le buffer de 50m** autour du département ne semble plus d'actualité puisque l'ensemble des départements bretons sont couverts avec la même résolution. Se pose cependant la question de Cap-Atlantique.

- L. Vinsonneau propose d'ajouter **la livraison de tuiles d'images** « ressemblant à de la mer », permettant la liaison et une continuité entre les îles et le continent.

- Concernant **la création d'un MOS** (mode d'occupation des sols), le financement est envisageable, en fonction des spécifications. P Barillé relate la discussion du groupe national sur l'occupation des sols, piloté par le CERTU : Aujourd'hui, la nomenclature ne distingue pas l'occupation physique (surface en

herbe) de l'usage du sol (terrain de foot). Aucune date n'est aujourd'hui annoncée pour cette nouvelle nomenclature. Le coût approximatif de constitution d'une MOS à partir d'une ortho existante est de 30€ du km2 soit environ 200 000€ pour le Morbihan. Ce coût varie en fonction du nombre de postes de la nomenclature (40) et de la taille de l'UMC (unité minimale de collecte)(500m).

Il faut définir où placer le curseur, sachant que la mise à jour est ensuite moins coûteuse. Il est sans doute intéressant de prévoir une option. P Barillé prévoit de rédiger l'option et de proposer un chiffrage en début d'année 2013.

- M. Urien a évoqué la possibilité d'utiliser l'IRC pour **la thermographie**, mais cela nécessite un autre vol, de plus près par hélicoptère. Lorient agglomération a chiffré cela à 150 000€ il y a trois ans.

- **Les autres spécifications** : de vers 30% et 10% sur les zones à 10cm, le choix de la caméra, de l'angle solaire (35°), de la saison (une ortho d'hiver a été évoquée) ont été acceptées par l'ensemble du groupe.

Convention IGN/ e-mégalis

Lydie a contacté l'IGN, a priori, ils seraient OK sur le principe du 10 cm sur 50km2. Lydie voit avec M Gauthier pour avancer sur la convention. Il semble intéressant de rencontrer les représentants de l'IGN au plus tôt.

Suites à donner :

- P. Barillé fournit les spécifications pour ajouter une option MOS au CCTP.

- Lydie VINSONNEAU : contacte l'IGN et M. Gauthier pour avancer sur la convention IGN et DDFIP56 pour le contrôle.

- Danielle DISLAIRE et Sylvaine DUCEUX se chargent du courrier pour l'autorisation de survol des zones militaires.

- Lydie VINSONNEAU se chargera de voir s'il peut exister une complémentarité entre les travaux de l'IGN sur le MOS et l'option du marché.

- Patrick BARILLE : se renseigne sur le cahier des charges et le coût de la constitution d'une MOS

- Danielle DISLAIRE se charge de commencer la rédaction du cahier des charges et contacte Cap atlantique pour le buffer.

Prochaine réunion :

Le 21 janvier 2013
14h00-17h00 dans les locaux de
Vannes Agglomération